

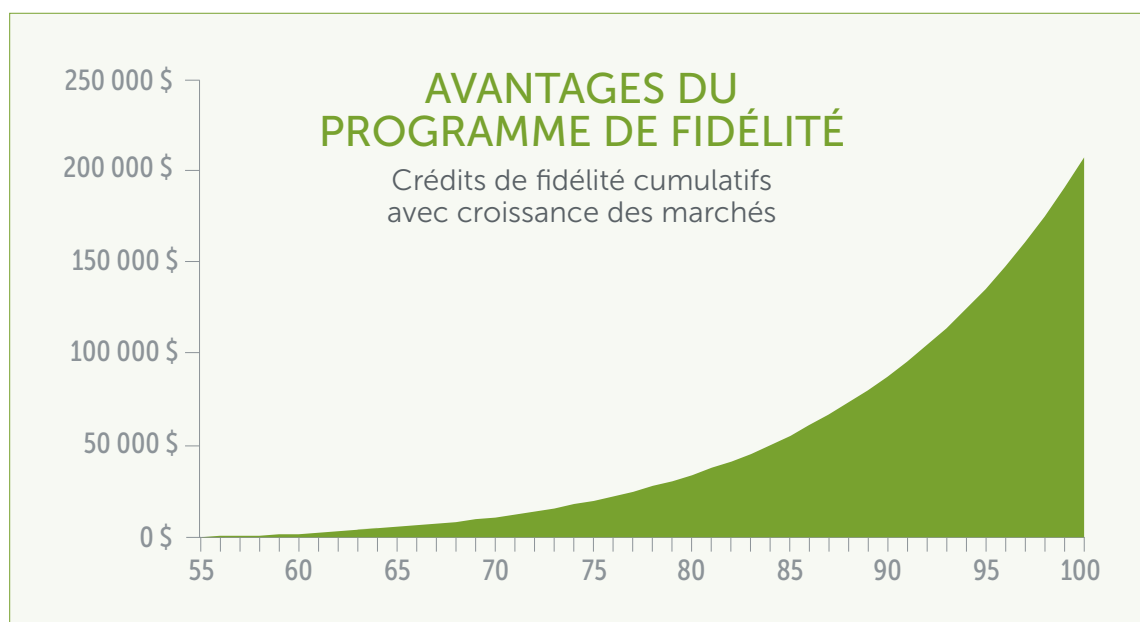
ATTEIGNEZ VOS OBJECTIFS PLUS RAPIDEMENT : PROGRAMME DE FIDÉLITÉ EMPIRE VIE POUR LA VIE^{MD}



Le programme de fidélité Empire Vie pour la vie récompense les épargnants à long terme en les aidant à atteindre leurs objectifs plus rapidement.

Si vous détenez un contrat de fonds de placement garanti de l'Empire Vie¹, incluant les portefeuilles FPG Emblème Empire Vie, ou un contrat Catégorie Plus 2.1 pendant au moins 10 années consécutives², vous pourriez être admissible à un crédit correspondant à 5 % des frais de gestion annuels³.

Vous êtes automatiquement inscrit au programme lorsque vous souscrivez un contrat de fonds de placement garanti de l'Empire Vie. Il est ainsi facile d'atteindre vos objectifs plus rapidement!



Source : Morningstar Direct, mars 2016. À des fins d'illustration seulement. L'exemple présume que la valeur de départ est calculée et que les placements annuels ont lieu au début de l'année. Les rendements varient selon le fonds distinct. Dans cette illustration, le rendement reflète le rendement moyen sur 25 ans pour la catégorie d'actions canadiennes du Comité canadien de normalisation des fonds d'investissement (CIFSC); les frais de gestion constituent la moyenne pour cette catégorie du CIFSC.

Discutez avec votre conseiller de la façon dont le programme de fidélité Empire Vie pour la vie peut vous aider à atteindre vos objectifs plus rapidement.

Assurance et placements

Avec simplicité, rapidité et facilité^{MC}



ATTEIGNEZ VOS OBJECTIFS PLUS RAPIDEMENT : PROGRAMME DE FIDÉLITÉ EMPIRE VIE POUR LA VIE^{MD}



La force des économies

Jean est âgé de 45 ans. Il souscrit un contrat de fonds de placement garanti de l'Empire Vie. Son placement initial est de 75 000 \$. Il investit ensuite 5 000 \$ chaque année jusqu'à l'âge de 65 ans. Il commencera à recevoir un crédit correspondant à 5 % des frais de gestion annuels après 10 ans. Il aura économisé 4 178 \$ en frais de gestion lorsqu'il aura atteint l'âge de 65 ans, en présumant des frais de gestion de 2,28 % et un rendement de 6,23 %. Ces économies auront augmenté pour atteindre 5 493 \$ sur la même période, compte tenu de la croissance des marchés!

Voici le calcul de chaque crédit de fidélité annuel :

(valeur de marché du compte) x (frais de gestion) x (5 %)

Âge	Valeur de marché	Crédits de fidélité cumulatifs	Crédits de fidélité cumulatifs avec croissance des marchés
55 ans	221 789 \$	247 \$	247 \$
65 ans	477 475 \$	4 178 \$	5 493 \$
75 ans	883 693 \$	11 940 \$	20 080 \$

Source : Morningstar Direct, mars 2016. À des fins d'illustration seulement. L'exemple présume que la valeur de départ est calculée et que les placements annuels ont lieu au début de l'année. Les rendements varient selon le fonds distinct. Dans cette illustration, le rendement reflète le rendement moyen sur 25 ans pour la catégorie d'actions canadiennes du CIFSC; les frais de gestion constituent la moyenne pour cette catégorie du CIFSC.

¹ Les titulaires d'un contrat de fonds distincts Catégorie, d'un Programme de placement Élite ou Élite XL ou de Catégorie Plus 2 de l'Empire Vie ouvert du 9 janvier 2012 au 31 octobre 2014 y sont aussi admissibles.

² Les investisseurs doivent respecter les critères sur une base constante. Les titulaires de contrat doivent détenir des unités de fonds de placement garanti de l'Empire Vie, des unités de fonds distincts Catégorie Plus 2.1, de Catégorie, d'un Programme de placement Élite ou Élite XL ou des unités de Catégorie Plus 2 dans leur contrat à la date à laquelle le crédit sur les frais de gestion est appliqué afin d'y avoir droit.

³ Le crédit sur les frais de gestion correspondra à 5 % des frais de gestion des unités de catégorie de fonds au crédit du contrat du client à la suite de la période de qualification. Le crédit sur les frais de gestion servira à acquérir des unités de catégorie de fonds additionnelles. Il sera attribué proportionnellement selon la valeur de marché de chaque fonds dans lequel le client a investi le 31 décembre de chaque année (ou à la dernière date d'évaluation de l'année, si elle survient plus tôt).

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.** Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. ^{MC} Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MC}

www.empire.ca info@empire.ca

